



DROIT DE VEUVE ALGÉRIENNE DE MARI FRANÇAIS

Par **YAKILA GARAH**, le **16/11/2018** à **11:25**

Bonjour, étant algérienne mariée depuis 03 ans à un français de religion algérienne décédé depuis 1 mois je n'ai pas de carte de séjour et viens régulièrement en France avec un visa. Je voudrais savoir à quelles droits je peux prétendre en tant qu'épouse et si je peux avoir la possibilité d'avoir une carte de résident ou tout autres documents afin de vivre ici en France pour un temps indéterminé. Quelles démarches doivent faire pour recevoir la retraite de mon défunt mari et à qui dois-je m'adresser. Toutes vos suggestions sont les bienvenues car seule en France après la mort de mon mari je ne sais plus quoi faire et n'ayant plus de revenus. cordialement.

Par **youris**, le **16/11/2018** à **12:02**

bonjour,
que signifie " français de religion algérienne " ?
si votre mari est décédé ce qui dissout le mariage, vous n'êtes plus l'épouse de cet homme mais sa veuve.
avez-vous des liens particuliers avec la France et/ou avez-vous résidé en France ?
Pour un visa, vous devez vous adresser à un consulat de France en Algérie.
Pour la pension de reversion, vous devez vous adresser aux organismes qui versaient les pensions de retraite à votre mari.
salutations